

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil	33
en exercice	33
présents	30
présents par procuration	2
absente excusée	1

OBJET

Personnel communal –
Modification du tableau
des emplois.

Le 27 septembre 2018, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 21 septembre 2018, par le 1^{er} Adjoint pour le Maire empêché, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umrus, Besnard, Freret, M. Humeau, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, M. Pilet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Mme Egrot, MM. Morot-Sir, Hocini, Mmes Baas, Bérot, M. Desrivères.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Laurence Thierry

SECRETAIRE : M. Morot-Sir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20180927-DEL2018092714-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018

Affichage : 15/10/2018

EXPOSE DES MOTIFS

Création d'un emploi permanent au service des sports :

Dans le cadre du départ en retraite, en date du 1^{er} avril 2018, d'un agent du Service des Sports, titulaire du grade d'éducateur principal de 2^{ème} classe des activités physiques et sportives, il est proposé de créer un poste d'éducateur des activités physiques et sportives à compter du 1^{er} octobre 2018. Cette création de poste engendrera, par voie de conséquence, la suppression du poste d'éducateur principal de 2^{ème} classe des activités physiques et sportives au prochain Conseil Municipal, et ce, après avis du Comité Technique qui se tiendra le 8 octobre 2018. Il est précisé, qu'à défaut de recrutement d'un agent titulaire, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sous réserve que les conditions statutaires soient remplies.

Création d'un emploi permanent au service social – centres sociaux :

L'adjoint d'animation titulaire chargé du multimédia dans les 2 centres sociaux a quitté la collectivité le 15 juin 2018 dans le cadre d'une mutation externe. Etant donné la difficulté de recruter un adjoint d'animation pour ce remplacement, il est proposé au Conseil Municipal d'élargir les possibilités de recrutement en ouvrant le poste au grade d'animateur à compter du 1^{er} octobre 2018.

En fonction du grade du candidat retenu, il sera proposé la suppression du poste non pourvu (adjoint d'animation ou animateur) au prochain Conseil Municipal, et ce, après avis du Comité Technique.

Il est précisé, qu'à défaut de recrutement d'un agent titulaire, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sous réserve que les conditions statutaires soient remplies.

H

.../...

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 3 1°, 3 2°, 3-1, 3-2, 34 et 97,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis de la Commission des Finances du 13 septembre 2018,

SUR le rapport de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la création d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2018, ouvert à un agent contractuel de droit public le cas échéant,

A l'unanimité,

APPROUVE la création d'un poste d'animateur à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2018, ouvert à un agent contractuel de droit public le cas échéant,

A l'unanimité,

ADOpte la modification du tableau des emplois comme suit :

Fillière	Emploi	Ancienne situation	Nouvelle situation
<u>sportive</u>	Educateur des activités physiques et sportives à temps complet	0	1
<u>Animation</u>	Animateur à temps complet	9	10

AUTORISE M. le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,


Luc STREHAIANO



Acte rendu exécutoire le

15 OCT. 2018